



## Aspects financiers pour l'exercice 2023/2024 Week-end ou session en vue d'un service

Prendre soin de ma CL,

Accueillir les personnes qui découvrent la CVX

Formation Accompagnateurs CL,

Formation accompagnateurs Exercices Spirituels,

Mieux servir en CVX

### Les frais des formations /et sessions des :

#### **Animateurs + chargé logistique s'il est présent sur place :**

leurs frais sont payés par le trésorier de leur CR, mais ils sont invités à participer aux frais de repas et/ou à faire un don en abandonnant tout ou partie de leurs frais de déplacement.

*Merci d'utiliser la DRF (demande de remboursement de frais) envoyée avec le mail de mise en relation, elle comporte le code analytique de la session.*

#### **Participants :**

<b>Hébergement</b>	Pris en charge par la Communauté, y compris la veille du début de la formation si besoin (à l'exception des frais de confort : surcoût lié à une chambre simple, location de draps...)
<b>Repas</b>	Contribution demandée en se référant aux tarifs pratiqués par le Centre/le traiteur
<b>Transport</b>	Les frais de transport sont remboursés sur la base de : - Train : privilégier les tarifs réduits - Voiture : remboursement au tarif kilométrique des associations (0,324€/km au 1 <sup>er</sup> juin 2023)
<b>Solidarité</b>	Le participant est invité à payer le coût réel des repas mais avec discernement : si c'est trop lourd, il donne ce qu'il peut et fait appel à la solidarité (au sein de sa communauté locale puis éventuellement de la Communauté régionale). La Communauté invite chacun à renoncer au remboursement des frais de transport (cela est considéré alors comme un don fait à la Communauté et est défiscalisable) Ceux qui le peuvent sont invités à contribuer financièrement au-delà des montants indiqués (cela est considéré alors comme un don fait à la Communauté et est défiscalisable)

#### **Remarques :**

- Les frais généraux (salle, matériel, animation, ...) sont systématiquement pris en charge par la Communauté.
- En ce qui concerne la **solidarité** : elle est à solliciter auprès du **trésorier** de la Communauté régionale (ou de toute personne de confiance pouvant relayer la demande), en **anticipant la demande** dans la mesure du possible.

**Le rôle du trésorier qui s'occupe de la formation :** C'est le trésorier de la Communauté régionale qui paie l'ensemble des frais engagés et qui récupère les participations. Il enregistre l'ensemble sous le code analytique et le numéro de formation transmis par le secrétariat formation. Il est important de ne pas mélanger les dépenses sur plusieurs comptes.

A la fin de la session, les contributions aux repas (et autres frais le cas échéant) sont collectées par le chargé logistique qui les remet au trésorier concerné.

**Le rôle du trésorier de la Communauté régionale de l'animateur, du chargé logistique de la formation et du participant :** il traite la demande de remboursement de frais du membre